

# Le concours des « Olympes de la « Parole »

## Travail réalisé en Accompagnement Personnalisé

Ce travail s'inscrit dans la droite ligne des nouveaux programmes de Bac Pro 3 ans et de l'une de ses nouveautés, l'Accompagnement Personnalisé.

L'Accompagnement Personnalisé (A.P.) peut avoir de multiples visages. J'ai opté ici pour un prolongement des cours de français et d'Histoire de 1<sup>ère</sup> à travers le concours « Olympes de la parole » (1). L'objectif du concours, organisé par l'Affdu (2), est simple :

« Notre concours se veut être une contribution à l'axe 2 de la Convention 2006-2011 Egalité entre les filles et les garçons : « Assurer auprès des jeunes une éducation à l'égalité entre les sexes », notamment pour la prévention des violences sexistes et le développement du respect mutuel. Le concours « Les Olympes de la parole » incite les élèves à réfléchir sur la place de chacun(e) à l'école puis dans la société au travers du thème central de l'égalité entre les filles et les garçons, de l'égalité entre les femmes et les hommes dans la Cité. »

Cette année le concours avait pour thème la représentation et la place des femmes politiques dans la société :

**« En 2011, la représentation politique des femmes est-elle à parité avec celle des hommes ? Comment comprendre la situation actuelle ? Comment la faire évoluer vers une participation égalitaire entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes, aux différents niveaux de la vie de la cité (conseil de classe, conseil de quartier...) et dans les différentes instances de l'Etat (communes, départements, régions, Assemblée nationale, Sénat...) ? »**

Le concours s'organise ainsi : les élèves doivent produire une saynète de 15 minutes et établir un dossier qui doit répondre aux questions posées par la problématique du concours.

Lors du passage à l'oral, les élèves sont questionnés sur leur travail.

### I. L'origine de la participation de ce concours.

---

J'avais déjà dans l'idée depuis 2 ans de participer à ce concours. Mais le cadre particulier de celui-ci (notamment la nécessité évidente d'avoir des classes composées de garçons et de filles) me compliquait très fortement la tâche puisque j'avais essentiellement des classes industrielles qui n'étaient guère remplies de filles...

Cependant, l'AP pouvait éviter cet écueil car il permet (au moins dans notre lycée) de brasser des élèves de classes différentes, notamment des classes de tertiaire.

Cependant, le vrai déclic fut la mise en place, lors du premier trimestre, d'un jeu créé par mes soins et pour l'occasion : « le jeu de l'avocat » qui officiait dans le cadre de l'objet d'étude « Les philosophes des Lumières et le combat contre l'injustice ».

### 1.1. Le jeu de l'avocat



L'objectif de ce jeu était de conclure la séquence intitulée « Les philosophes des Lumières et le combat contre l'injustice ». Les élèves avaient analysé en cours des plaidoyers et des réquisitoires et avaient appris les différentes techniques de rhétorique que pouvaient utiliser des avocats ou des procureurs. Il m'apparaissait évident que les élèves devaient à leur tour jouer ces rôles et s'appuyer sur le cours d'Education Civique qu'ils avaient travaillé

en début d'année (« être juré en cours d'assise ») ainsi que sur les nombreuses connaissances qu'ils avaient acquises tout au long de cette séquence.

Ce jeu fut mis en place dans deux classes différentes : une classe de 1<sup>ère</sup> Bac Pro Logistique (qui comptait 3 filles...) et une classe de carrossiers (qui ne comptait... aucune fille !).

### 1.2. Le dossier d'accusation

J'imaginai donc un jeu où les élèves allaient jouer « à l'avocat ». Ils auraient une robe d'avocat (voir photo) et devraient soit défendre les prévenus, soit les attaquer. Pour cela, je créai moi-même un dossier d'inculpation :

Personnages présents :

- Chantal Bromberger, née Lacombe. Accusée. Née le 28 juillet 1978 à Sarcelles. Mariée à Rodolphe Bromberger en avril 2004. Celui-ci dirigeait la société Bromberger & Fils, société prospère d'électronique.
- Avocat 1 - Alhame Bardon (possibilité d'avoir un second avocat).
- Procureur 1 Nestor Combin ((possibilité d'avoir un second procureur).
- Médecin spécialisé Franck Gava
- Président du Tribunal Patrice Carteron
- Gendarme Ghyslain Anselmini
- Florian Maurice, ami du couple Bromberger. On apprendra que celui-ci a une aventure avec l'accusée et qu'il a eut une partie de l'héritage de Bromberger. Cependant, ce n'est que quelques jours après la rupture d'avec Chantal que celui-ci s'est décidé à aller à la police.

- Co-détenue Isik Bréchet. Déclare sur l'honneur avoir entendu Chantal Bromberger lui affirmer un soir qu'elle était coupable. Celle-ci nie avoir dit ceci.
- 3 membres du jury

Description des faits. Rapport de l'agent Anselmini :

« Le 26 juin 2006 au soir, le couple Bomberger et leur ami Florian Maurice, sont à table. Mme Bromberger a préparé un plat spécial, appelé « La Fortune du Pot ». Le repas se passe bien mais vers 22 h 30', monsieur Bromberger se plaint de maux de ventre violents. Il va se coucher. Devant les cris de son mari, Mme Bomberger appelle les urgences. Le médecin urgentiste constate une crise aigüe d'urémie, maladie qu'avait le patient. Cependant, le médecin ne peut rien faire et constate la mort de ce dernier vers minuit.

Le 08 décembre 2006, M. Florian Maurice s'est rendu au commissariat : il nous a déclaré que pendant que M. Bomberger agonisait, il lui aurait dit que Mme Bomberger aurait mis une substance dans le plat qu'ils ont mangé le soir même. Il a cru à l'époque aux divagations d'un malade sur son lit de mort. Mais il en fut moins sûr par la suite.

M. le procureur a donc ordonné une ouverture judiciaire. M. Bromberger est exhumé le 15 décembre 2006. Des prélèvements ont été faits sur le cadavre. Le médecin Frédéric Fouret a rempli 10 tubes et a expédié ceux-ci à un expert, le docteur Franck Gava. Les tubes contiennent des extraits du larynx, des cheveux et des poils. Or, M. Gava affirme n'avoir reçu que 8 tubes sur les 10 envoyés. Puis, il envoie un rapport au procureur selon lequel les matières organiques contiennent 35 mg d'arsenic, c'est-à-dire 7 fois la limite naturelle.

Madame Bromberger s'est vue notifier son arrestation le 20 décembre 2006. Elle a été emprisonnée à la prison de Sarcelles.

Le 7 janvier 2007, l'assistant du docteur Franck Gava, Philippe Fargeon avoue avoir reçu les 10 tubes mais les avoir ouverts puis égarés alors qu'ils étaient destinés au docteur Gava.

Le 28 janvier 2007, Maître Bardon a demandé et obtenu un complément d'enquête concernant les techniques employées pour déterminer le taux d'arsenic dans le corps humain. Il souligne que la technique utilisée, dite « Appareil de Marsch » est contestée par de nombreux spécialistes qui critiquent sa fiabilité. Le 03 mars, M. Gava revient sur son rapport en insistant sur le fait que le cimetière se trouvait à côté d'une entreprise spécialisée dans les traitements de produits chimiques. Il n'y aurait donc que 20 mg d'arsenic dans le corps de M. Bromberger, ce qui est encore 4 fois supérieur à la moyenne.

Fin 2007, une codétenue de l'accusé a affirmée sur l'honneur que Madame Bromberger lui aurait dit qu'elle avait bien empoisonné son mari. Madame Bromberger nie en bloc ces affirmations qu'elle déclare affabulatoires et mensongères.

Une seconde version fut réalisée avec des rôles uniquement masculins car il n'y a aucune fille en carrosserie.

### 1.3. Le déroulement du jeu



Le jeu se déroule ainsi :

Les élèves tirent au sort leur rôle. Puis j’emmène avec moi l’accusé ainsi que son avocat. Le prévenu tire au hasard un dossier A ou B. Le dossier A donne des indices de sa culpabilité. Le dossier B des indices de son innocence. Seules ces deux personnes sauront si l’accusé est coupable ou non.

Les élèves débutent leur travail dans des coins opposés de la classe. Ils ont 30 minutes pour étudier le dossier, l’analyser. Les avocats et procureurs écrivent les questions qu’ils poseront au prévenu. Les autres membres du jeu apprennent leurs rôles. Après 45 minutes de réflexion, le jeu débute. L’interrogatoire ne peut excéder 30 minutes.

Les élèves (procureur et avocat) ont 20 minutes pour écrire leur plaidoyer ou réquisitoire. Puis ils auront 5 minutes max. pour s’exprimer.

Les 3 membres du jury se retirent pour délibérer. Ils disent ensuite si l’accusé est coupable ou non. On compare avec la vraie réponse.

J’ai filmé les débats et nous avons pris le cours suivant (20 minutes) où les élèves se sont vus et ont analysé leurs passages. Ils ont pu ainsi voir les côtés positifs et négatifs de leur travail.

Le jeu s’est extrêmement bien passé avec les deux classes et j’ai pensé alors que ce jeu pouvait s’appliquer à l’A.P. et au concours « Olympes de la Parole ».

## II. Du cours à l'A.P.

---

Je proposais donc à certaines et certains élèves (logisticien(ne)s et carrossiers) de participer à ce concours. Les réponses furent positives mais nous n'avions en tout et pour tout que 6 semaines pour réaliser ce projet. Il fallait donc faire vite et bien.

### 2.1. L'analyse du sujet.

La première étape était de comprendre le sujet et de l'analyser. Les enjeux étaient complexes mais simplifiés par le fait que les élèves étaient déjà sensibilisés à ce sujet grâce au travail réalisé lors de la séquence « Les femmes dans la société de la Belle Epoque à nos jours ».

Par la suite, pendant deux séances, les élèves ont effectué des recherches et établis une bibliographie. Ils se sont imprégnés du sujet et ont acquis de nombreuses informations (notions, exemples, arguments...). A partir de ces recherches, ils ont rédigé leur dossier qu'ils devaient proposer aux membres du jury.

### 2.2. La création et l'écriture de la saynète

Il fallait concilier le jeu dont nous avons décidés de nous inspirer et des recherches que nous avons menés. Les élèves ont proposé de créer une situation où un homme politique (« Monsieur L'Homme ») refusait de manière officieuse une jeune femme (« Madame La femme ») sur sa liste car il préférait voir sur celle-ci des hommes plutôt que des femmes. L'affaire se jugerait alors dans le cadre d'un tribunal. Un élève allait défendre M. L'homme. Une élève allait défendre Madame La Femme. Une présidente du tribunal dirigerait les débats. Un témoin viendrait confirmer les propos de M. L'homme (On aurait pu penser différemment et faire défendre le garçon par une fille et la fille par un garçon).

Pendant deux séances, les élèves ont donc écrit le scénario. Ils se sont attachés à bien respecter les cadres précis de l'écriture théâtrale : répliques, double énonciation, didascalies...

Outre le travail de recherches, les élèves ont dû retravailler deux éléments qu'ils avaient étudiés en début d'année : le réquisitoire et la plaidoirie.

### 2.3 Le travail à l'oral

Une fois ce travail effectué, les élèves se sont attaqués à l'oral. Ils ont appris leur rôle par cœur et sont passés devant les yeux pertinents de collègues et d'élèves qui leur ont donnés des conseils ou des remarques. Par ailleurs, j'ai filmé plusieurs de leurs passages et nous avons pu faire des retouches et insister alors sur les côtés positifs et négatifs.



*Les répétitions et le travail à l'oral (CDI)*

Bilan :

Au final, ce travail a porté ses fruits. Les élèves se sont très bien investis et comportés puisqu'ils ont terminé premier du classement académique et ont représenté l'Académie de Versailles à la Finale Nationale qui se déroulait dans les bureaux du ministère de l'Éducation Nationale, rue de Grenelle.

De leurs propres aveux, ils se sont étonnés eux-mêmes car ils ne pensaient pas aller si loin dans leur investissement. D'une manière générale, ils ont apprécié le travail à l'oral car ils ont appris à maîtriser leur peur et à faire fi des éventuelles critiques négatives.

Par ailleurs, ils ont pu voir que le travail effectué tout le long de l'année en français et en histoire-géographie (l'organisation d'un tribunal, l'apprentissage de l'argumentation, du réquisitoire et de la plaidoirie, des techniques littéraires, de l'écriture théâtrale, de l'usage de l'oral...) peut être concret et servir dans la vie de tous les jours.

Philippe VERHEE  
Enseignant Lettres-Histoire Géographie  
LPO Arthur Rimbaud  
Garges-Lès-Gonesse (95)